



CONSEIL MUNICIPAL
15 DÉCEMBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2022-379

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à 16h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 8 décembre 2022 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAND, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT.

REPRESENTE(S) : Laurence PIGNIER, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Frédéric GOURIER, ayant donné pouvoir à Jean-Yves GATAULT, Patricia FOURQUET, ayant donné pouvoir à Marie BACH, Xavier BAUDRY, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à André BONET, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Marion BRAVO, Charlotte CAILLIEZ, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Anais SABATINI, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Chantal GOMBERT, Fatima DAHINE, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Bruno NOUGAYREDE, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Philippe CAPSIE

ABSENT(S) : M. François DUSSAUBAT, M. David TRANCHECOSTE, Mme Michèle RICCI, M. Yves GUIZARD, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES.

SECRETARE DE SEANCE : M. Sébastien MENARD

=====
Crématorium de PERPIGNAN : Approbation des tarifs 2023

Mme Marie BACH expose :

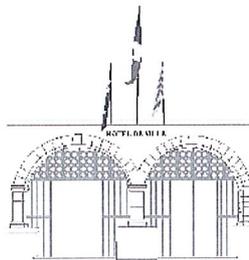
Mes chers collègues,

Par délibération en date du 26 mars 2009, le conseil municipal de Perpignan a attribué, par délégation de service public, à la société d'économie mixte crématiste catalane l'exploitation du crématorium de Perpignan.

Les tarifs proposés pour la 1^{ère} année de fonctionnement étaient assortis d'une formule de révision des prix prenant en compte les salaires (S) les combustibles (G) et le nombre de crémations (N).

$$F = \left\{ \left[\frac{S \text{ date } n}{S \text{ date } n-1} \right] \times 0.30 \right\} + \left\{ \left[\frac{G \text{ date } n}{G \text{ date } n-1} \right] \times 0.30 \right\} + \left\{ 0.40 \times N \right\}$$

Dans laquelle :



- F est le coefficient multiplicateur ;
- S est l'indice SMIC horaire H publié sur le moniteur expert ;
- G est l'indice de la thermie de gaz appliqué par GDF à ses clients sur les factures ;
- N correspond à un coefficient multiplicateur dépendant du nombre de crémations suivant le tableau ci-après :

0	700	1100	1600
N =	1,1	1	0,95

La présidente de la SEM nous communique les nouveaux tarifs du crématorium pour 2023 résultant de l'application de cette formule (en pièce jointe).

Le coefficient multiplicateur s'élève pour 2023 à 1,167.
Soit une augmentation des tarifs détaillés en pièce jointe.

En conséquence, je vous propose :

1. D'approuver les tarifs 2023 du crématorium public de PERPIGNAN ;
2. D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les actes utiles en la matière.

Où cet exposé,
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

49 POUR

=====
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369- 20221213-165396-DF M.
Accusé reçu le : 22 DEC. 2022
Affiché le : 22 DEC. 2022

Mme Marie BACH, Pour le Maire l'Adjoint délégué

